



Association d'Éducation relative à l'Environnement en Gâtine

**Gâtin'ErE**

*gatinere@cc-parthenay.fr*

## Compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 09.06.2018 à Soutiers (16h)

*Présent-e-s : Eugénie DEBENAIS, Céline POISBLEAU, Karine LANDAIS, Sabine PONT*

*Excusé-e-s : Claudette PIGEAULT, Jean-Paul TIZON (pouvoir à Eugénie), Damien BAUDOIN*

### Ordre du jour :

1. Organisation de la dissolution de l'association
2. Conformément à nos statuts, désignation d'une association à laquelle céder le solde de trésorerie

### **1. Organisation de la dissolution de l'association**

#### Contexte

Suite à la très faible activité de ces trois dernières années, les emplois du temps des un.e.s et des autres ne permettant plus de développer l'activité de l'association comme auparavant, les membres votent à l'unanimité la dissolution de l'association.

Cependant, il est convenu que le site <https://gatinere.jimdo.com> puisse rester actif afin d'inspirer des initiatives. Une mention y précisera l'arrêt de l'activité.

### **2. Désignation d'une association à laquelle céder le montant du solde**

Conformément à nos statuts, « l'Assemblée Générale extraordinaire désigne un ou plusieurs membres chargés de la liquidation des biens de l'Association conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 et du décret du 16 août 1901. Ces biens seront attribués à des œuvres poursuivant le même but que celle-ci, après avis auprès des services officiels intéressés. »

Eugénie DEBENAIS est chargée de compléter le CERFA à destination de la Préfecture de NIORT. Suite à la réception du récépissé de dissolution de l'association, il s'agira d'effectuer un virement du montant du solde du livret d'épargne (le compte courant ayant été clôturé) à une association poursuivant le même but. Il est décidé que ce soit le Réseau École et Nature.

« J'entends et j'oublie, je vois et je me rappelle, je fais et je comprends. »



Clôture de cette dernière AG : 16h30.